

Image not found or type unknown



Bulletin de paie non conforme

Par **mope**, le **07/01/2013** à **17:45**

Bonjour, notre association a été rachetée en novembre 2012, sur les bulletins des mois de novembre et décembre ne figurent pas de n° de siret, ni de n° d'urssaf, ni de désignation pour les caisses de retraite et complémentaire.
Comment réagir, je suis inquiète car je ne sais pas si nous sommes déclarées.
Merci de me renseignern
Cordialement Mope